

Compte rendu du CSE du 27 mai 2021

Sommaire

- ▶ **Déclaration liminaire**
page 1
- ▶ **Réponse du ministère**
▶ **Aménagement des examens**
page 3
- ▶ **Unité facultative EPS**
« secteur sportif »
▶ **Programmes d'enseignement de l'école maternelle**
▶ **Programme de l'enseignement de spécialité en EPS**
page 5
- ▶ **Programme de français et de philosophie des classes préparatoires scientifiques**
page 6
- ▶ **Bourse et primes élèves et familles**
▶ **Attestation intermédiaire**
page 7

Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO

Le Grenelle

Ces annonces surviennent alors que le chaos règne dans les écoles, établissements, services, faute de recrutements nécessaires, notamment pour remplacer les personnels absents. Vos décisions (demi-jauges, fermetures de classes, renvois des élèves chez eux) remettent en cause le droit à l'instruction et dressent les usagers contre les personnels mis en difficulté, voire en danger, comme en témoigne l'agression de notre collègue directrice à Nanterre.

Une nouvelle fois, nous vous demandons solennellement les recrutements en urgence pour faire face, l'arrêt des suppressions de postes (en particulier les 1800 postes supprimés dans le second degré) et les créations de postes nécessaires.

Ce dont les personnels ont besoin, c'est d'améliorer leurs conditions de travail avec les moyens nécessaires, pas d'annonces de remise en cause de leurs statuts.

Ce que veulent aussi les personnels, ce sont des augmentations de salaire.

Avec le « Grenelle », le ministre prétend « revaloriser » les enseignants. Mais cette « revalorisation » rime avec provocation pour les enseignants ! Elle ne s'appliquera, à la marge, qu'aux enseignants en début de carrière (1/3 des enseignants) avec pour beaucoup 14€ en plus par mois !

Et pour tous les autres collègues (administratifs, personnels médico-sociaux, AESH, AED...), rien !

Les personnels AESH et AED se mobilisent pour un vrai statut, un vrai salaire. Il est en particulier inacceptable qu'ils soient exclus des primes informatiques, des primes REP et REP +.

Les personnels hospitaliers ont, par leur mobilisation, obtenu 183€ net d'augmentation indiciaire soit une hausse du budget pour leur rémunération de 7,5 milliards ... à mettre en comparaison avec les 173 millions proposés en 2021 (260 millions ensuite). Nous le revendiquons également pour les personnels de l'Éducation nationale, ainsi que l'ouverture de négociation pour rattraper la perte de pouvoir d'achat subie depuis 20 ans (20%).

Les infirmiers et infirmières de l'Éducation nationale seront en grève le 10 juin pour porter cette revendication.

De plus, toutes les mesures qui sont prises s'articulent et avancent vers un objectif commun de remise en cause de nos statuts et de nos droits pour mettre en place un « management de proximité ».

Les pièces du puzzle se coordonnent :

- Parcours professionnels et gestion de proximité ;
- Renforcement de l'accompagnement PPCR ;
- Pilotage par l'évaluation avec les évaluations d'établissement ;
- Evaluation par les pairs ;
- Formations-formatages imposées comme c'est le cas avec les « constellations » dans le premier degré ;
- Mise en place d'une RH de proximité ;
- Loi Rilhac qui instaure un conseil d'école décisionnaire et une « délégation de compétences » des autorités académiques pour le directeur, premier pas vers un statut de directeur supérieur hiérarchique dans les écoles ;
- Fusion des corps d'inspection ;
- Multiplication de lettre de missions qui remettent en cause les prérogatives des différents corps.

C'est un basculement qui se prépare où la carrière des agents serait « managé » par un « accompagnement individuel et collectif », sous la houlette de RH de proximité, véritable DRH d'une École territorialisée. C'est toute la structure de l'École qui est menacée.

La situation sanitaire est également utilisée pour organiser la déréglementation et mettre en place une gestion locale (télétravail déréglementé, territorialisation, utilisation d'animateurs pour remplacer des enseignants comme en Seine-Saint-Denis, gestion des personnels confiée à des start up comme dans la Somme, casse du baccalauréat et des concours...)

La FNEC FP-FO demande au ministre d'arrêter cette offensive contre l'École publique et nos statuts et de répondre à nos revendications :

- Création immédiate de tous les postes nécessaires pour faire face à la situation ;
- Maintien intégral de nos statuts ;
- Augmentation générale des salaires.

Les textes à l'ordre du jour portent sur les adaptations des examens. Nous votons aujourd'hui des textes qui sont déjà mis en œuvre. De qui se moque-t-on ?

Les examens

La FNEC FP-FO demande la non-dématérialisation des copies : scanner les copies sans le matériel adapté, ni le personnel disponible, cela représente des heures de travail supplémentaire pour les personnels de direction qui ont bien d'autres tâches à accomplir.

Pour les enseignants, la dématérialisation représente du temps de travail supplémentaire. Rien ne justifie la dématérialisation des corrections. Cela représenterait une nouvelle dégradation pour les conditions de travail des professeurs.

Le ministère n'a-t-il pas entendu les personnels confrontés à l'immense chaos des E3C ?

Académie de Nantes : 160 copies par professeur de philosophie. Nous demandons une intervention de la part du ministère pour que cela soit revu à la baisse. D'une part, le nombre de copie par correcteur n'a jamais été aussi élevé, d'autre part, il y a aussi le grand oral.

Les lycéens

Aucun lycéen ne doit être pénalisé. Il doit pouvoir accéder à un diplôme national lui permettant d'accéder à la filière post bac de son choix. C'est au ministre d'assumer la responsabilité de ses choix et de prendre les mesures qui s'imposent.

La fin d'année le 8 juin

Encore une fois, le ministre met les personnels devant le fait accompli et leur impose de prendre les responsabilités qui ne sont pas les leurs.

Nous réaffirmons l'urgence du rétablissement des postes supprimés, l'annulation des fermetures de classes, les créations de postes à la hauteur des besoins.

Réponse du ministère

♦ **Dématérialisation des copies :**

Une expérimentation a été lancée en 2019 pour les E3C du deuxième trimestre. Une évaluation a été faite auprès des personnels.

La dématérialisation permet un meilleur brassage des copies et évite la manipulation par les correcteurs.

♦ **Volume des copies :** des consignes vont être données.

Intervention FO suite à réponse ministère :

L'argument du brassage est bien faible par rapport à la dégradation considérable des conditions de travail provoquées par la dématérialisation des copies. Le temps de correction est multiplié par deux. Le CHSCT doit être consulté car cela représente des risques pour la santé notamment du point de vue de la posture et de la vue.

Aménagement des examens

Les projets de textes 1 à 5 ont vocation à entériner les annonces du ministre sur les aménagements de l'examen. La FNEC FP-FO a dénoncé la méthode et a refusé de prendre part au vote pour les raisons exposées en déclaration liminaire.

1. Projet de décret modifiant le décret modifié n° 2021-209 du 25 février 2021 relatif à l'organisation de l'examen du baccalauréat général et technologique de la session 2021 pour l'année scolaire 2020-2021.

2. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté modifié du 25 février 2021 relatif aux modalités d'organisation de l'examen du baccalauréat général et technologique pour la session 2021 pour l'année scolaire.

| | | |
|----------------------|-----------|---------------------------------------|
| POUR | 6 | APEL, « Les Lycéens » |
| CONTRE | 31 | FSU, CGT, CFE-CGC, FCPE, SNALC |
| ABSTENTION | 14 | CFDT, UNSA |
| REFUS DE VOTE | 12 | FO, SOLIDAIRES |

3. Projet de décret portant adaptation des conditions d'évaluation des épreuves et des conditions de délivrance du diplôme pour l'examen du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire et du brevet des métiers d'art à la session 2021 en raison de l'épidémie de covid-19.

| | | |
|----------------------|-----------|---|
| POUR | 8 | SNPTES, « Les Lycéens », « Renouveau collectif¹ » |
| CONTRE | 31 | FSU, CGT, SNALC, FCPE |
| ABSTENTION | 16 | UNSA, CFDT |
| REFUS DE VOTE | 12 | FO |

¹ « Renouveau collectif » : association lycéenne dont deux membres siègent au CSE à compter de la séance du 27 mai.

4. Projet d'arrêté définissant les modalités exceptionnelles du calcul de la moyenne générale pour la délivrance du diplôme du baccalauréat professionnel à la session 2021 en raison de l'épidémie de covid-19.

| | | |
|----------------------|-----------|---|
| POUR | 3 | SNPTES |
| CONTRE | 39 | FSU, CGT, CFDT, SNALC, FCPE |
| ABSTENTION | 12 | UNSA, « Les Lycéens », « Renouveau collectif » |
| REFUS DE VOTE | 11 | FO |

5. Projet d'arrêté adaptant les épreuves ponctuelles terminales d'éducation physique et sportive dans les diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art et du diplôme de technicien des métiers du spectacle, au titre de la session 2021.

| | | |
|----------------------|-----------|------------------------------|
| POUR | 52 | FSU, CFDT, FCPE, UNSA |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 8 | CGT, SOLIDAIRES |
| REFUS DE VOTE | 7 | FO |

6. Projet d'arrêté modifiant les arrêtés relatifs à l'obtention des dispenses d'épreuves d'enseignement général au certificat d'aptitude professionnelle, au baccalauréat professionnel, au brevet des métiers d'art et au brevet professionnel.

| | | |
|----------------------|-----------|------------------------------------|
| POUR | 30 | FSU, CFDT |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 31 | CGT, UNSA, SNALC, FSU, FCPE |
| REFUS DE VOTE | 4 | FO |

13. Projet de décret modifiant le décret n°2021-417 du 9 avril 2021 adaptant les modalités de délivrance du brevet de technicien supérieur en raison de l'épidémie de covid-19 au titre de l'année scolaire 2020-2021

| | | |
|----------------------|-----------|-----------------------|
| POUR | 14 | CFDT |
| CONTRE | 21 | CGT, FCPE, FSU |
| ABSTENTION | 2 | UNSA |
| REFUS DE VOTE | 8 | FO, SNALC |

Unité facultative EPS « secteur sportif »

Le ministère prévoit la mise en œuvre d'une option EPS. On ne peut être que favorable à diversifier l'offre de formation. Pour autant, l'absence de réponse claire sur les postes et les recrutements correspondants pose problème.

La FNEC FP-FO s'est abstenue.

7. Projet d'arrêté créant l'unité facultative "secteur sportif" du baccalauréat professionnel et portant équivalences entre le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et le baccalauréat professionnel.

| | | |
|----------------------|-----------|------------------------------|
| POUR | 6 | UNSA, « Les Lycéens » |
| CONTRE | 7 | CGT, CFE-CGC, SNALC |
| ABSTENTION | 42 | FSU, FCPE, FO |
| REFUS DE VOTE | 9 | SOLIDAIRES, CFDT |

Programmes d'enseignement de l'école maternelle

L'ensemble des organisations syndicales a regretté la présentation de ce texte dans les conditions actuelles. La FNEC FP-FO est profondément attachée à la liberté pédagogique individuelle et à l'école maternelle. Elle n'a pas pris part au vote.

8. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 18 février 2015 fixant le programme d'enseignement de l'école maternelle.

| | | |
|----------------------|-----------|---|
| POUR | 7 | CFDT, CNEA |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 49 | FSU, CGT, SOLIDAIRES, UNSA, FCPE |
| REFUS DE VOTE | 4 | FO |

Programme de l'enseignement de spécialité en EPS

La FNEC FP-FO a rappelé qu'elle demande l'abandon de la réforme du lycée et du baccalauréat notamment parce que les nouvelles grilles horaires du lycée, conditionnées par les choix de spécialité, sont en réalité des variables d'ajustement budgétaire. Les spécialités existent sur le papier, mais elles ne sont pas financées. Créer une nouvelle spécialité sans les moyens correspondants est un leurre.

La FNEC FP-FO est profondément attachée à la liberté pédagogique individuelle. Il ne lui appartient pas de participer à l'écriture des programmes. Elle n'a pas pris part au vote.

9. Projet d'arrêté fixant le programme d'enseignement de spécialité d'éducation physique, pratiques et culture sportives pour les classes de première et terminale de la voie générale

| | | |
|----------------------|-----------|------------------------------|
| POUR | 41 | FSU, CFDT, UNSA |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 15 | CGT, SOLIDAIRES, FCPE |
| REFUS DE VOTE | 4 | FO |

10. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 17 janvier 2019 fixant le programme d'enseignement commun et d'enseignement optionnel d'éducation physique et sportive pour la classe de seconde générale et technologique et pour les classes de première et terminale des voies générale et technologique

| | | |
|----------------------|-----------|------------------------------|
| POUR | 42 | FSU, CFDT, UNSA |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 16 | CGT, SOLIDAIRES, FCPE |
| REFUS DE VOTE | 4 | FO |

**Programme de français et de philosophie
des classes préparatoires scientifiques**

La FNEC FP-FO n'a pas participé au vote. Attachée à la liberté pédagogique individuelle, elle ne s'exprime pas habituellement sur les programmes.

14. Projet d'arrêté relatif au programme de français et de philosophie des classes préparatoires scientifiques pour l'année scolaire 2021-2022.

| | | |
|----------------------|-----------|--|
| POUR | 5 | FEP-CFDT, « Renouveau collectif » |
| CONTRE | 35 | FSU, FCPE, CFDT |
| ABSTENTION | 5 | CGT |
| REFUS DE VOTE | 4 | FO |

Bourse et primes élèves et familles

Il s'agit d'élargir la bourse au mérite, prévue pour les élèves de Seconde, aux élèves du CAP. La FNEC FP-FO a voté POUR estimant qu'il n'y avait aucune raison que cette mesure ne profite pas à l'ensemble des élèves.

11. Projet de décret modifiant les dispositions relatives aux bourses nationales du second degré

| | | |
|----------------------|-----------|----------------------------|
| POUR | 51 | FO, FSU, UNSA, CFTD |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 4 | CGT |
| REFUS DE VOTE | 3 | SOLIDAIRES |

12. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 7 août 2020 fixant le montant de la prime à l'internat à compter de l'année scolaire 2021-2022

Présentation sans vote

Attestation intermédiaire

La FNEC FP-FO n'a pas participé au vote. Elle s'est exprimée à plusieurs reprises sur l'attestation intermédiaire, indiquant son attachement aux diplômes nationaux.

15. Projet d'arrêté introduisant l'attestation de réussite intermédiaire dans divers arrêtés portant création de spécialités de la famille des métiers de la mer de baccalauréat professionnel et dans l'arrêté du 22 août 2014 portant création de la spécialité "cultures marines" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance et modifiant l'arrêté du 30 mai 2016 relatif à la délivrance des certificats d'aptitude permettant d'exercer des fonctions sur les navires armés aux cultures marines.

| | | |
|----------------------|-----------|-------------------------------|
| POUR | 5 | UNSA-EDUCATION, SNPTES |
| CONTRE | 26 | FSU, CGT, CFTD |
| ABSTENTION | 13 | SE-UNSA, SNIA-IPR-UNSA |
| REFUS DE VOTE | 4 | FO |